

Contrat de location pour l'exposition



« EgaliJouets - L'expo »

Entre d'une part,

L'institut Egaligone, association loi 1901

Siège social : Locaux Motiv', 10 bis rue Jangot, 69007 LYON

Numéro d'identification SIRET : 524 656 360 00012

Représenté par Violaine DUTROP en qualité de présidente

Et d'autre part,

Nom de l'organisme : _____

Adresse : _____

Représenté par : _____

Les parties conviennent ce qui suit :

Article 1 / Objet de la convention

L'exposition *EgaliJouets L'expo* se compose de 10 panneaux imprimés en couleur sur bâche format A0 (84,1*118,9 cm) avec des œillets aux angles. Le matériau peut être nettoyé avec un chiffon ou une éponge humide.

Chaque panneau est enroulé individuellement, protégé dans du papier kraft maintenu par deux élastiques. Les 14 panneaux ainsi protégés sont rassemblés dans une housse aisément transportable, fournie par L'institut Egaligone et qui devra être remise en l'état, au même titre que l'exposition.

L'institut Egaligone propose trois durées de location :

- 1 semaine
- 2 semaines (durée recommandée par L'institut Egaligone pour une utilisation optimale)
- 3 semaines

Article 2 / Modalités et conditions de location

2.1 - Dates et lieu de présentation de l'exposition

Le premier jour de location de l'exposition correspond au jour auquel l'exposant-locataire souhaite recevoir l'exposition. Ce jour est nommé dans le contrat « le jour de la réservation ». Le dernier jour de location correspond au jour de départ de l'exposition pour restitution à EgaliGone. Il sera nommé « jour de la restitution ».

L'exposition sera louée louée du __/__/____ (jour de réception de l'expo par la structure d'accueil) au __/__/____ (jour d'envoi par la structure).

À titre indicatif : l'exposition sera présentée au public du __/__/____ au __/__/____ à (lieu)____

Si les dates devaient être décalées, l'exposant-locataire s'engage à en informer immédiatement L'institut EgaliGone en lui communiquant de nouvelles dates précises qui feront l'objet d'une annexe au présent contrat.

Si le lieu d'exposition devait être modifié, l'exposant s'engage également à en informer préalablement L'institut EgaliGone.

L'exposant-locataire décrit ici les conditions dans lesquelles

- l'exposition sera accrochée
- l'exposition sera protégée de toute manipulation pendant le temps de présentation (déplacements, inversion de panneaux...)

2.2 - Modalité et frais de transport

A/ Aller - L'exposant-locataire choisit entre :

Envoi postal

Le transport « aller » de l'exposition est organisé par L'institut EgaliGone par l'intermédiaire de La Poste, en recommandé. Le colis sera livré à l'adresse mentionnée plus haut ; si l'adresse de livraison souhaitée est différente, elle sera renseignée ci-dessous :

Les frais de transport « aller » de l'exposition sont inclus dans les tarifs mentionnés ci-dessous.

Remise en main propre avec reçu

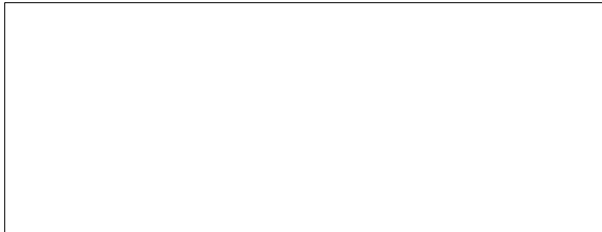
Adresse et date de remise en main propre :



B/ **Le transport « retour »** de l'exposition est organisé et pris en charge par l'exposant-locataire. Le colis sera remis en main propre ou livré en recommandé à l'adresse suivante :

Violaine Dutrop - 46 rue de la batterie - 69500 BRON

L'exposant effectuera ce retour à la date de restitution mentionnée précédemment (cachet de La Poste faisant foi). En cas de remise en main propre, une date sera communément définie avec EgaliGone à partir de la date de restitution prévue.

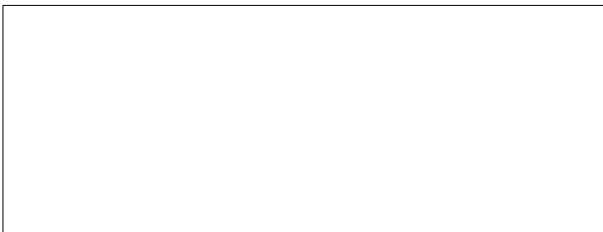


2.3 - Tarifs et modalité de paiement

Le tarif de location TTC, frais d'envoi « aller » compris, est le suivant :

- 100 euros pour une semaine** (8 jours calendaires : du lundi au lundi suivant, par exemple).
- 200 euros pour deux semaines.**
- 250 euros pour trois semaines.**

Toute semaine supplémentaire fera l'objet d'un prix dégressif selon les modalités suivantes définies ensemble :



Toute annulation devra avoir lieu au moins 4 semaines avant le jour de la réservation. Si l'annulation a lieu dans un délai inférieur à 4 semaines, L'institut EgaliGone facturera 30% de frais de réservation.

La facture sera délivrée au retour de l'exposition.

2.4 - Assurance

L'exposant-locataire doit garantir la sécurité des œuvres.

Il s'engage à souscrire une assurance tous risques « clou à clou » couvrant tout dommage causé aux supports exposés (perte, vol, détériorations diverses) pour un montant de 900€ TTC correspondant à la valeur d'impression de l'exposition. Un exemplaire du certificat d'assurance sera transmis le plus tôt possible à L'institut EgaliGone, au plus tard à réception de l'exposition (par voie postale ou numérique).

En cas de détérioration :

S'il s'agit de petites salissures, un petit entretien avec un chiffon humide doit être suffisant.

Dans le cas contraire, cas de détérioration de tous types (mineure ou majeure), l'exposant-locataire est tenu d'en faire part à L'institut EgaliGone pour que les parties estiment ensemble la gravité de la détérioration. L'institut EgaliGone pourra facturer les réparations à effectuer à l'assurance choisie : _ _ _

2.5 - Responsabilité

La responsabilité de l'exposant-locataire ne pourra en aucun cas être mise en cause dans le cadre des règles régissant la propriété intellectuelle et notamment dans le cadre des règles applicables aux droits d'auteur.

Article 3 / Litiges

Tout litige soulevé à l'occasion de l'exécution du présent contrat sera de la compétence du Tribunal Administratif de Lyon. Cependant, les deux parties s'engagent à rechercher préalablement un accord amiable.

Fait à :

Le __/__/____

Pour l'exposant-locataire

Pour L'institut EgaliGone

Des stéréotypes en moins, des choix en plus

Son/sa représentant.e

la Présidente, Violaine DUTROP